



---

**Rapport du Conseil Communal au Conseil Général  
à l'appui d'une demande de crédit pour  
la réfection du Chemin Sous-les-Buis  
et des places de parc louées par la Commune**

---

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

### **Introduction**

Depuis plusieurs années, des habitants du quartier Sous-les-Buis nous rendent attentifs à la dégradation de ce chemin.

Le Conseil communal souhaitait dans un premier temps exécuter des travaux de moyenne importance (CHF 8 à 12'000.-), en même temps que les travaux du groupe E au Chemin des Prises, et intégrer cette dépense dans les comptes de fonctionnement 2016. Or, malheureusement, le Chemin Sous-les-Buis se trouve dans un plus mauvais état que prévu et la réfection envisagée au départ ne sera pas suffisante.



### **Travaux à exécuter**

Fraiser l'ancienne couche bitumineuse, refaire le caisson et poser un nouveau revêtement bitumineux rugueux car le chemin est très pentu.

**Coûts**

Installation de chantier		CHF 2'000.-
Dégrappage du béton bitumineux		CHF 4'800.-
Creusage coffre existant, évacuation matériel		CHF 6'750.-
Natte géotextile, mise en place de grave, renforcement coffre, compactage et mise en forme des surfaces		CHF 9'700.-
Fourniture et pose béton bitumineux ACT 16 S épaisseur 7 cm		CHF 12'780.-
Divers et imprévus		<u>CHF 2'970.-</u>
Sous-total 1		CHF 39'000.-
Rabais	5%	<u>CHF 1'950.-</u>
Sous-total 2		CHF 37'050.-
TVA (arrondie)	8%	<u>CHF 2'950.-</u>

<b>Total</b>		<b>CHF 40'000.-</b>
--------------	--	---------------------



## **Conclusion**

Depuis quarante ans, soit depuis la construction de ce chemin, nous n'avons procédé qu'à quelques petites réfections ponctuelles et il s'avère que des travaux dans le cadre de la réalisation du PGEE ne sont pas à l'ordre du jour ces prochaines années dans ce quartier.

Vu ce qui précède, le Conseil communal vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter la demande de crédit qui vous est soumise ce soir pour la réfection du Chemin Sous-les-Buis et des quatre places de parking louées par la Commune aux habitants du quartier.

Hauterive, le 12 septembre 2016

Le Conseil communal

**COMMUNE D'HAUTERIVE  
CONSEIL GENERAL**

---

**ARRETE**

---

Le Conseil général de la Commune d'Hauterive

Vu le rapport du Conseil communal du 12 septembre 2016,  
Vu le règlement général de Commune du 29 juin 2009,  
Vu la loi sur les Communes du 21 décembre 1964,

Entendu le préavis de la Commission financière,  
Entendu le préavis de la Commission SI-TP-Environnement,

Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e**

**Article premier** : Un crédit de CHF 40'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection du Chemin Sous-les-Buis et des places de parking propriété de la Commune d'Hauterive.

**Art. 2** : La dépense sera portée au compte des investissements no I620.501.06 et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

**Art. 3** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt au financement dudit crédit si nécessaire.

**Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Hauterive, le 17 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

D. Wintgens

S. Amstutz